Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft =

Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della

Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 138 (1958)

Protokoll: Assemblée administrative de la Société Helvétique des Sciences

Naturelles

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Montag, 15. September

Im «Erlenhof» in Schwanden:

- 8.30 2. Hauptvortrag von Prof. Dr. F. Chodat, Genf: «Le temps de la floraison».
- 9.30 3. Hauptvortrag von Prof. Dr. R. Trümpy, Zürich: «Die Vorgeschichte der Kettengebirge».
- 11.30 Gemeinsames Mittagessen, offeriert durch die Gemeinde Schwanden und die Firma Therma AG, Schwanden.

Nach dem Essen besteht die Möglichkeit, den Betrieb der Therma AG zu besichtigen.

Assemblée administrative de la Société Helvétique des Sciences Naturelles

Samedi 13 septembre 1958, à la Salle de la Commune de Niederurnen (Glaris)

Présidence: M. Jacques de Beaumont, Lausanne, président central

La Séance est ouverte à 11 h 45 par le président, qui remercie les participants très nombreux, réunis dans la salle, et leur souhaite la bienvenue.

L'ordre du jour étant accepté sans aucune modification, les points suivants sont successivement abordés:

1. Communications du président central. A Neuchâtel, le Comité avait été chargé d'étudier une modification du prix des tirés à part, demandé aux auteurs. Il est arrivé à la conclusion qu'il fallait en rester au statu quo. Si les tirés à part étaient délivrés gratuitement, il en résulterait une dépense excessive pour notre trésorerie. D'après le système actuel, les frais qui incombent aux auteurs sont modestes. L'assemblée décide de ne pas modifier le système en vigueur.

Le problème du Parc national continue à nous préoccuper. Deux faits se sont produits depuis la dernière assemblée: la ratification par les Chambres fédérales de la convention avec l'Italie pour l'utilisation des eaux du Spöl et le dépôt d'un référendum sur ce sujet, lancé par la Lia Naira et soutenu par la Ligue pour la protection de la nature; le nombre réglementaire de signatures a été atteint. Le Comité de la S.H.S.N. continue à préconiser une solution de conciliation qui sauvegarderait au maximum le Parc national, ainsi que les intérêts légitimes des communes. Cette solution présente des inconvénients et des avantages qui sont connus, alors que l'acceptation du référendum aurait des conséquences imprévisibles. Il y aurait toutefois un résultat certain, la perte du val Minger. Les contrats avec les communes ne sont pas tous signés. En attendant, la S.H.S.N. ne devrait pas prendre officiellement position. Le président demande que l'assemblée lui fasse confiance pour intervenir, dès que les arrangements avec les communes seront terminés et conformément aux conclusions de la Commission de conciliation. M. W. Vischer approuve l'attitude du Comité et propose une motion, laissant assez de liberté au Comité, mais fixant la ligne générale de sa conduite. Après un amendement de M. E. Hadorn, la motion acceptée par l'assemblée à l'unanimité moins une voix est la suivante:

«Die Mitgliederversammlung der S.N.G. nimmt unter bester Verdankung und in zustimmendem Sinne Kenntnis vom Bericht ihres Zentralpräsidenten über seine Tätigkeit in der eidgenössischen Verständigungskommission für den Nationalpark.

Sie ermächtigt das Zentralkomitee, zu gegebener Zeit die Öffentlichkeit über die Gründe, die im Interesse des Nationalparks die Genehmigung des Staatsvertrages mit Italien und die Verwirklichung der Verständigungslösung erheischen, zu informieren.»

Le président lit le rapport du professeur Chodat, président de la Commission de la Fondation du Prix Schläfli. C'est le D^r H.-J. Oertli, auteur d'un travail sur les Ostracodes du Jura, qui est lauréat.

- 2. Rapport annuel. Le président central donne lecture du rapport pour l'année 1957; il est adopté sans objection.
- 3. Modification de l'état nominatif des membres de la Société. Le secrétaire donne lecture des noms des 21 membres décédés pendant l'année. L'Assemblée se lève pour honorer leur mémoire. La Société a reçu pendant cette même période, 34 nouveaux membres.
- 4. Comptes 1957. M. Ch. Blanc, trésorier central, présente les comptes de l'année écoulée ainsi que le rapport des vérificateurs. L'assemblée les adopte à l'unanimité et en donne décharge au Comité central.
- 5. Cotisations 1959. L'assemblée se range à l'opinion du Sénat qui était de ne pas modifier le montant de la cotisation pour l'année prochaine.
- 6. Choix du siège et composition du Comité central. Le président demande à l'assemblée de ratifier la proposition du Sénat pour le nouveau Comité central, qui serait ainsi constitué:

Prof. Dr G. Töndury, président

Prof. Dr E. Hadorn, vice-président

Prof. Dr C. Burri, secrétaire

Prof. Dr W. Saxer, trésorier

Prof. Dr K. Clusius, membre adjoint;

vérificateurs des comptes: Prof. Dr H.-P. Künzi et Dr J. Meyer suppléants: Prof. Dr H. Jecklin et Prof. Dr A. Pfluger.

Le nouveau Comité est élu à l'unanimité et acclamé.

- M. de Beaumont s'adresse alors à son successeur, le félicite de son élection et lui fait tous ses vœux pour une présidence fructueuse. M. Töndury remercie l'assemblée de la confiance et de l'honneur qui lui sont faits. Il mettra tout en œuvre pour assurer la bonne marche de la Société.
- 7. Divers et propositions individuelles. Il n'y a pas de propositions individuelles et le président lève la séance à 12 h 45.